



Mairie de  
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,  
nous empruntons celle de nos enfants »

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard  
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 13 juin 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION « TERRE D'AVENIR »

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association « Terre d'Avenir » ;

J'espère tout d'abord que vous avez traversé cette longue période de confinement dans les meilleures conditions possibles ; mais rien n'est encore terminé et continuez à prendre soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Comme convenu lors de notre réunion publique du 22 novembre 2019 et de notre assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2020, le Conseil d'administration et moi-même venons vous tenir informés de l'avancée de nos actions contre les coupes de bois intensives dans la forêt domaniale de Valbonne.

### 1) Point sur le dossier juridique :

- Les associations « Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature section Ardèche (FRAPNA) » et « Terre d'Avenir » de Saint-Paulet de Caisson ont assigné fin novembre 2019 devant le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de NIMES l'Office National des Forêts dans le cadre d'un arrêté suspensif des travaux d'abattage d'arbres sur la forêt domaniale de Valbonne.
- L'audience initialement prévue le 18 décembre 2019 a été repoussée au 20 mai 2020 ; dans un premier temps sur la demande des avocats de l'ONF pour étude du dossier, dans un deuxième temps pour cause de grève des avocats et enfin pour cause de pandémie !
- **Dans son jugement du 20 mai madame la Juge du TGI de NIMES ordonne à l'ONF de suspendre tous les travaux en cours et le condamne à verser 1 500 euros de dommages aux deux associations visées ci-dessus.**
- L'ONF condamné aux dépens a toutefois jusqu'au début juillet environ pour faire appel de ce jugement.

Même s'il convient de rester prudent, cette première victoire auprès du Tribunal de Grande Instance de NIMES n'est pas une petite affaire !

Nous devons cette victoire :

- Aux 165 familles qui ont adhéré à notre association.
- Aux 11 associations locales et régionales nous ayant assuré de leur soutien par des actions ou dons.
- Aux nombreux bénévoles qui nous font des dons conséquents.
- Aux Elus des 11 communes concernées par la forêt domaniale de Valbonne qui ont fait parvenir une motion à Monsieur le Préfet du Gard demandant l'arrêt des coupes de bois.
- Aux Elus de certaines communes qui nous ont attribué des aides exceptionnelles.
- A Monsieur le Président de l'Agglo du Gard rhodanien nous ayant soutenus.
- A Madame la députée qui est intervenue auprès des ministres concernés.
- A tous les scientifiques de renom national ou international nous ayant adressé des lettres de soutien ; lettres qui ont fortement influencé Madame la Juge.
- A l'appui décisif de la « Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature section Ardèche (FRAPNA) » et de son président Frédéric JAQUEMART qui nous a gratifiés de son implication sans réserve et de son savoir-faire en la matière.
- A l'enthousiasme, la motivation ainsi que l'importante cohésion autant du bureau que du Conseil d'administration de notre association.
- A la complémentarité impressionnante entre les compétences juridiques de notre avocat maître Éric POSAK et les remarquables connaissances biologiques de monsieur Jean-Paul MANDIN qui ont tous deux réussi un véritable tour de force face aux nombreux avocats et bureaux d'études de l'ONF.
- A tous les journalistes locaux ou régionaux qui ont apporté un éclairage particulier et surtout objectif sur notre action en sensibilisant ainsi les personnes concernées.
- **A vous tous enfin, un grand merci pour que survive notre forêt de Valbonne.**

## **2) Demande d'aide aux adhérents :**

En fin d'année, piloté par la préfecture, va avoir lieu la révision du plan d'aménagement de la forêt de Valbonne pour les quinze ans à venir.

Pour suivre l'élaboration de ce nouvel aménagement un comité de massif sera réuni.

Il associera l'Etat, les communes, la communauté d'agglomération, les associations (dont « Terre d'Avenir », les chasseurs, les acteurs de la filière bois, etc.....

L'ONF qui étudie et présentera le dossier va très certainement proposer de reconduire le plan actuel !

**Souhaitant être force de proposition et assurer une protection renforcée de cette forêt face aux lobbies (à tous les étages) de la filière bois nous souhaitons une réécriture de ce plan de gestion avec désignation des zones à protéger sur ce site prestigieux et faire en sorte que ces dernières ne partent plus en fumée sous forme de bois de chauffage !**

C'est pour cela que nous recherchons autant les compétences que les disponibilités parmi les 165 familles membres de notre association dans la cadre de participations suivantes :

- Dans un premier temps :
  - Rechercher de documents relatifs à la faune et à la flore sur le site de Valbonne.
  - Rechercher des Spécialistes ou des passionnés des oiseaux, des mammifères, des insectes, des batraciens, des reptiles, des écrevisses, des poissons, etc.....
- Dans un deuxième temps :
  - Procéder à des vérifications sur le terrain.

Notre référentiel associatif étant la famille, toutes les compétences et les disponibilités, des plus anciens aux plus jeunes, **même pour un engagement très modeste**, seront les bienvenues. Pour vous inscrire à ce travail de groupe piloté par monsieur Jean-Paul MANDIN, merci de me contacter sur messagerie [brocgdd@wanadoo.fr](mailto:brocgdd@wanadoo.fr) ou au 06.84.54.94.62.

### **3) Informations diverses :**

- Nous ne manquerons pas en milieu juillet de vous tenir informé sur :
  - Les résultats de la suite du volet Juridique. (**Appel ou pas de l'ONF ?**)
  - L'évolution du dossier d'amélioration du nouveau plan d'aménagement de Valbonne.
  - La date d'une prochaine assemblée générale de notre association si les conditions sanitaires nous l'autorisent.

En vous remerciant encore de votre soutien, recevez, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association « Terre d'Avenir » l'expression de mes remerciements et salutations distinguées.

Le président de l'association « Terre d'Avenir ».

Gérard BROCC

Pour lire tous les écrits, toutes les décisions, les articles de presse et voir les photos consultez notre site :

**Site Terre d'Avenir : [www.ville-saintpauletdecaisson.fr/terredavenir](http://www.ville-saintpauletdecaisson.fr/terredavenir)**